

# Document d'information sur le 2,4-D à l'usage des médias

22 juin 2015

## À propos du 2,4-D

Le 2,4-D (acide 2,4-dichlorophénoxyacétique) constitue l'un des herbicides sélectifs les plus largement utilisés en Amérique du Nord et dans le monde. Depuis sa découverte en 1945, le 2,4-D est utilisé pour lutter contre les herbes envahissantes et nocives dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture, des loisirs et dans les zones aquatiques, ainsi que pour la sécurité le long des autoroutes, des lignes électriques et des lignes de chemin de fer. Le 2,4-D a énormément contribué à l'augmentation de la production alimentaire mondiale, tout en réduisant les coûts de production pour les agriculteurs et le prix des aliments pour les consommateurs.

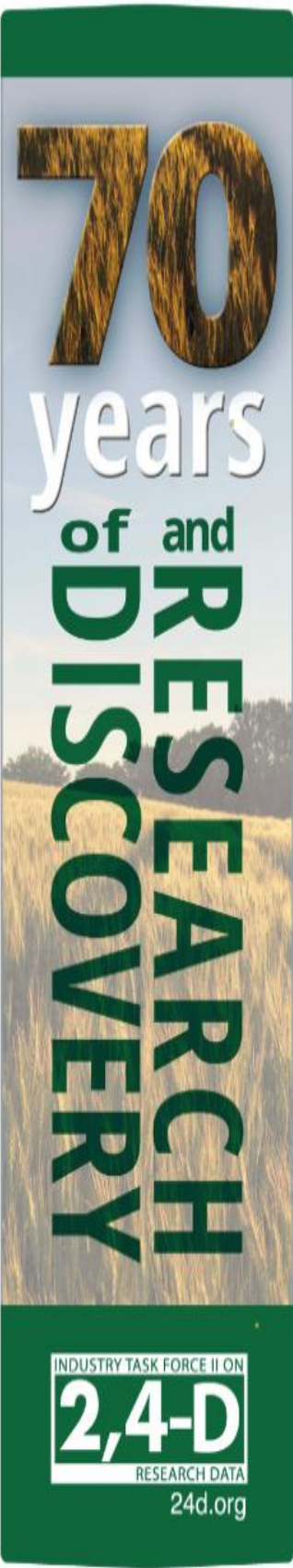
Le 2,4-D a été minutieusement et continuellement évalué par les organismes de réglementation en matière de santé et de sécurité de plus de 90 pays. Se fondant sur des études scientifiques régulièrement mises à jour, ces organismes – et notamment l'Agence américaine de protection de l'environnement (US EPA), Santé Canada, l'Autorité européenne de sécurité des aliments et l'Organisation mondiale de la santé – continuent de penser que le 2,4-D est conforme aux normes de sécurité modernes.

Une étude du ministère de l'Agriculture des États-Unis a conclu en 1996 que si le 2,4-D n'était plus disponible, le coût pour les producteurs et autres utilisateurs en termes de hausse des frais de désherbage et en matière de hausse des prix des fibres et des denrées alimentaires pour les consommateurs, s'élèverait à un total annuel de 1,6 milliard de dollars aux États-Unis seuls. D'après la Geological Survey des États-Unis, des dommages s'élevant à quelque 20 milliards de dollars pourraient être liés à l'existence des plantes envahissantes.

En 2004, les administrateurs de l'organisation Henry Ford, fondée par le pionnier de l'automobile, ont reconnu la découverte du 2,4-D comme étant l'une des 75 plus importantes innovations des 75 dernières années.

## À propos de l'examen du CIRC

Le groupe de travail du Centre international de Recherche sur le Cancer (« CIRC »), basé à Lyon en France, a inclus le 2,4-D sur une liste de pesticides qui doit être examinée entre le 2 et le 9 juin. Les groupes de travail du CIRC sont constitués d'universitaires et de chercheurs cumulant des expériences diverses et appartenant à des domaines de spécialisation variés, qui se rencontrent pour discuter d'une partie des publications spécialisées sur des composés multiples pendant sept jours.



Le CIRC est un organisme relevant de l'Organisation mondiale de la santé (« OMS »). Cependant, il n'est pas responsable de la réglementation des pesticides. L'organisme responsable de l'évaluation des risques des pesticides à des fins réglementaires est la réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (« JMPR »).

Le JMPR passe en revue les pesticides depuis 1963 et a examiné le 2,4-D cinq fois en utilisant les dernières données mises à jour. Récemment, le JMPR a conclu que le 2,4-D n'est pas génotoxique et qu'aucune preuve de cancérogénicité n'a été observée. Il existe sur ce point un large consensus entre les organismes de réglementation de la santé et de la sécurité. Il n'est pas une autorité de réglementation dans le monde qui considère que le 2,4-D est cancérogène.

Les études que le CIRC examinera ont déjà été analysées par l'APE et par d'autres organismes de réglementation en matière de santé et de sécurité à travers le monde. Le CIRC classe les substances en fonction des dangers qu'elles représentent. Il est cependant nécessaire de considérer l'utilisation qui en est faite afin d'évaluer le risque en situation réelle.

Le président du groupe d'experts 112 du CIRC, Aaron Blair, décrit leur étude de la façon suivante : « Nous examinons si un produit « est susceptible » de causer le cancer, mais nous n'examinons pas s'il « cause ou est susceptible de causer » le cancer en situation concrète ».

### **Ce que disent les organismes de réglementation en matière de santé et de sécurité à propos du 2,4-D**

Le 2,4-D - comme tous les produits destinés à la protection des cultures - a été évalué à plusieurs reprises en matière de santé et de sécurité par les organismes de réglementation à travers le monde. Ces derniers continuent à étudier le 2,4-D et restent d'accord sur le fait que le 2,4-D peut être utilisé en toute sécurité, conformément aux instructions figurant sur l'étiquette.

« ...[S]elon les éléments de preuve relatifs aux données disponibles, le 2,4-D serait classé comme « non susceptible d'être cancérogène pour les humains ».

#### **Agence américaine de protection de l'environnement, 2014**

« Suite à plusieurs examens d'études épidémiologiques, en plus des études effectuées sur des animaux, l'Agence a déterminé que les données existantes ne permettent pas d'appuyer une conclusion associant le cancer humain à l'exposition au 2,4-D ».

#### **Agence américaine de protection de l'environnement, 2014**

« Aucun autre organisme de réglementation international ne considère le 2,4-D comme étant cancérigène pour l'humain. Après avoir examiné toutes les données pertinentes disponibles, Santé Canada est en accord avec cette position....Santé Canada a découvert que le 2,4-D n'augmente pas le risque de cancer et que son utilisation ne présente pas de risque inacceptable pour les propriétaires, à la condition qu'ils respectent le mode d'emploi figurant sur l'étiquette. »

**Santé Canada, 2008**

« Il a donc été convenu que le 2,4-D, tel que fabriqué actuellement, est peu susceptible d'induire un effet génotoxique ou d'entraîner un risque cancérigène pour l'homme ».

**Autorité européenne de sécurité des aliments, 2014**

**Contact :**

Jill Fairbrother, Senior Associate  
Tactix Government Relations and Public Affairs Inc.  
Tél.: 1-919-267-1694  
Courriel : [jill.fairbrother@tactix.ca](mailto:jill.fairbrother@tactix.ca)